

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

TOUTES  
LES SPÉCIALITÉS  
COLOMBOPHILES  
sont en vente à la  
Pharm. du Progrès  
103, GRANDE-RUE, 103  
ROUBAIX

Pour vos Rhumes  
vous savez de suite calmer  
par l'emploi du  
**SIROP BERTON**  
réussi  
aux grandes personnes  
Le flacon: 5 fr. 00  
(impôt compris)  
Pharm. du Progrès  
103, GRANDE-RUE, 103  
ROUBAIX

ABONNEMENTS: Nord et limitrophes... 2 mois, 22.00; 3 mois, 40.00; 6 mois, 70.00; 1 an, 120.00. Autres départements... 2 mois, 23.00; 3 mois, 41.00; 6 mois, 71.00; 1 an, 121.00. Belgique... 2 mois, 25.00; 3 mois, 43.00; 6 mois, 73.00; 1 an, 123.00. Union Postale... 2 mois, 26.00; 3 mois, 44.00; 6 mois, 74.00; 1 an, 124.00. Tarif E... 2 mois, 27.00; 3 mois, 45.00; 6 mois, 75.00; 1 an, 125.00.

ANNONCES: ROUBAIX... 65 et 71, Grande-Rue, Tél. 34, 9.00, 10.00 et 45.00. CHAQUES... 26, rue Carot, Tél. 27. LILLE... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07. FAYEN... 10, boulevard... Tél. Louvre 09.02. MOUSON... 102, rue de la Station, Tél. 8.44. POSTAUX... ET LILLE

### BILLET PARISIEN

## Lapaix de Genève s'imposera-t-elle à Changhaï ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 1<sup>er</sup> MARS (Minuit).

Le Japon a accepté les propositions de paix formulées, au nom de l'Assemblée de la Société des Nations, par M. Paul-Boncour. On sait que ces propositions tenaient à la conclusion d'un armistice à Changhaï. Elles ne s'appliquent nullement à la Mandchourie, au sujet de laquelle les droits de la Chine et du Japon restent pleinement réservés.

Pour Changhaï, la médiation de la Société des Nations n'implique nullement la cessation immédiate des hostilités. Sans doute, une clause stipule-t-elle que la réunion de la Conférence de la paix est naturellement subordonnée à la prise d'arrangements sur place en vue de la cessation des hostilités. Cet article ajoute que « la Commission compte que cette condition sera très rapidement réalisée ».

En attendant, la bataille a continué de faire rage autour de Changhaï. Les Japonais se disent que, traité pour traité, il vaut mieux réunir tous les atouts dans son jeu. Ils craignent de plus qu'un arrangement prématuré ne laisse pas à leur prestige militaire. De telle sorte que l'on assiste à ce spectacle paradoxal d'une nation acceptant la paix d'une part, et renouvelant d'autre part ses efforts guerriers.

En définitive, les nouvelles qui parviennent d'Extrême-Orient sont quelque peu contradictoires. Notre esprit occidental et cartésien, avide de logique, n'arrive pas à voir clair dans ces télégrammes qui traduisent des tendances discordes. Mais il s'en dégage néanmoins que les Japonais ne sont pas lâches de l'intervention de Genève. Tandis qu'il y a quelques semaines, ils montraient les dents à la Société des Nations, parlant alors de son retrait, ils acceptent aujourd'hui les propositions de M. Paul-Boncour. Nous n'insisterons pas sur cette évolution, dont nous avons indiqué ici même les raisons. Mais la diplomatie de Tokio n'est jamais aussi simple qu'on l'imagine et il ne faudrait pas croire que le différent sino-japonais est près d'être réglé quant au fond. L'arrangement qui interviendra s'appellera une trêve plutôt qu'une véritable paix.

Le fait est que les pièces d'eau du Parc Barbière et même l'étang de la briqueterie de Wasquehal n'offrent qu'une sécurité relative et sont bien moins vite et bien moins longtemps prises par la glace qu'une couche de quelques centimètres d'eau, telle qu'elle pourrait s'étendre sur la pelouse du vélodrome.

Nous nous faisons volontiers l'écho des désirs de quelques-uns de nos lecteurs, amateurs de patinage sur glace, et qui nous posent la question: Créera-t-on une patinoire susceptible d'attirer les sportifs de Lille, Roubaix et Tourcoing, et qui serait située à une distance intermédiaire entre ces trois villes, au Croisé-Laroche?

Mieux encore, et s'appuyant sur la vague croissance que connaît à Paris les pistes de glace du Palais des Sports et de la piscine Molitor récemment transformée, nos correspondants pensent que la pelouse de 2.000 mètres carrés du nouveau vélodrome du Croisé-Laroche pourrait facilement être transformée en patinoire, si on l'inondait à cet effet.

Le fait est que les pièces d'eau du Parc Barbière et même l'étang de la briqueterie de Wasquehal n'offrent qu'une sécurité relative et sont bien moins vite et bien moins longtemps prises par la glace qu'une couche de quelques centimètres d'eau, telle qu'elle pourrait s'étendre sur la pelouse du vélodrome.

Nous nous faisons volontiers l'écho des désirs de quelques-uns de nos lecteurs, amateurs de patinage sur glace, et qui nous posent la question: Créera-t-on une patinoire susceptible d'attirer les sportifs de Lille, Roubaix et Tourcoing, et qui serait située à une distance intermédiaire entre ces trois villes, au Croisé-Laroche?

Mieux encore, et s'appuyant sur la vague croissance que connaît à Paris les pistes de glace du Palais des Sports et de la piscine Molitor récemment transformée, nos correspondants pensent que la pelouse de 2.000 mètres carrés du nouveau vélodrome du Croisé-Laroche pourrait facilement être transformée en patinoire, si on l'inondait à cet effet.

Le fait est que les pièces d'eau du Parc Barbière et même l'étang de la briqueterie de Wasquehal n'offrent qu'une sécurité relative et sont bien moins vite et bien moins longtemps prises par la glace qu'une couche de quelques centimètres d'eau, telle qu'elle pourrait s'étendre sur la pelouse du vélodrome.

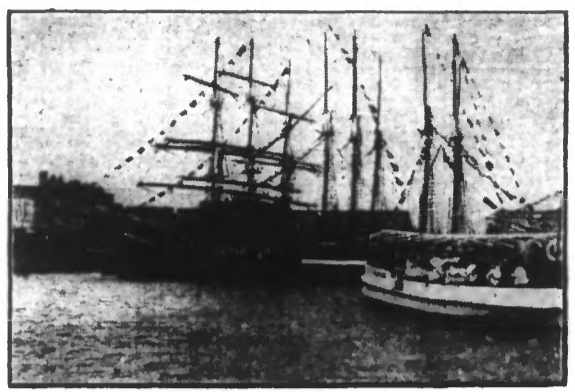
Nous nous faisons volontiers l'écho des désirs de quelques-uns de nos lecteurs, amateurs de patinage sur glace, et qui nous posent la question: Créera-t-on une patinoire susceptible d'attirer les sportifs de Lille, Roubaix et Tourcoing, et qui serait située à une distance intermédiaire entre ces trois villes, au Croisé-Laroche?

Mieux encore, et s'appuyant sur la vague croissance que connaît à Paris les pistes de glace du Palais des Sports et de la piscine Molitor récemment transformée, nos correspondants pensent que la pelouse de 2.000 mètres carrés du nouveau vélodrome du Croisé-Laroche pourrait facilement être transformée en patinoire, si on l'inondait à cet effet.

Le fait est que les pièces d'eau du Parc Barbière et même l'étang de la briqueterie de Wasquehal n'offrent qu'une sécurité relative et sont bien moins vite et bien moins longtemps prises par la glace qu'une couche de quelques centimètres d'eau, telle qu'elle pourrait s'étendre sur la pelouse du vélodrome.

Nous nous faisons volontiers l'écho des désirs de quelques-uns de nos lecteurs, amateurs de patinage sur glace, et qui nous posent la question: Créera-t-on une patinoire susceptible d'attirer les sportifs de Lille, Roubaix et Tourcoing, et qui serait située à une distance intermédiaire entre ces trois villes, au Croisé-Laroche?

### Le Pardon des Terre-Neuvas, à Saint-Malo



LA CHALOUPE ÉPISCOPALE PASSANT DEVANT LES MOURTIERS AVANT LEUR DÉPART POUR LA PÊCHE (Photo H. Maugel)

## Créera-t-on une piste de patinage au Croisé-Laroche? M. Tardieu rend compte au Conseil des Ministres de son mandat à Genève

Paris, 1<sup>er</sup> mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Paul Boncour, président de la République.

M. André Tardieu, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, qui était rentré à 7 h. du matin, venant de Genève, a exposé l'état des débats qui se poursuivent à la Conférence du désarmement, dans le cadre du projet de convention de 1930, sur la limitation et la réduction des armements.

Il a également entretenu le Conseil de la situation à Changhaï et de la marche des négociations engagées. Il a enfin mis le Conseil au courant d'un certain nombre de pourparlers commerciaux en cours et lui a fait connaître les grandes lignes de l'exposé qu'il ferait l'après-midi à la Commission des finances de la Chambre.

M. François-Poncet, ambassadeur à Berlin.

M. André Tardieu a soumis à la signature de M. Paul-Boncour, Président de la République, un décret nommant ambassadeur de France à Berlin, M. André François-Poncet.

Sur la proposition de M. Tardieu, M. Paul Boncour a été nommé délégué de la France à l'Assemblée extraordinaire de la Société des Nations, qui doit s'ouvrir le 3 mars, à Genève. MM. Massigli et Basdevant ont été désignés comme délégués suppléants.

**Le contrôle des administrations**

M. Paul Reynaud, vice-président du Conseil, ministre de la Justice, a soumis à la signature de M. le Président de la République, un décret fixant les conditions dans lesquelles fonctionnera le contrôle des administrations publiques.

Ce service, placé sous l'autorité directe du vice-président du Conseil, centralise les rapports des divers organes de contrôle et prépare les mesures législatives et réglementaires relatives à la coordination et à la simplification des rouages administratifs. Les cadres de ce service sont formés sans création d'emploi et sans dépense nouvelle par des membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et par des fonctionnaires des corps de contrôle et d'inspection des administrations publiques.

**L'organisation du ministère de la Défense nationale**

M. François Piétri, ministre de la Défense nationale, a soumis au Conseil, qui l'a approuvé, un plan d'organisation de son département. La première étape d'exécution de ce plan sera limitée pour l'instant à une réorganisation des services maintenus dans leur forme et leur consistance actuelles, entre trois organes supérieurs de coordination: commandement, administration, armement. En conformité de la décision prise, des arrêtés fixeront les attributions des sous-délégués d'Etat à la Défense nationale.

M. Louis Rollin, ministre du Commerce et des P.T.T., a fait connaître au Conseil la conclusion d'un nouvel accord commercial avec l'Italie.

M. Mario Ronstan, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a entretenu ses collègues de la situation des théâtres et, en particulier, de celle des théâtres subventionnés.

M. de Chappedelaine, ministre des Colonies, a entretenu le Conseil du cyclone qui a ravagé la Nouvelle-Calédonie.

**Deux des bandits de la banque Baruch sont identifiés**

Paris, 1<sup>er</sup> mars. — M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire a rousé, cet après-midi, à identifier deux des malfaiteurs qui attaquèrent, à main armée une banque de la rue Lafayette. Cinq témoins d'après une photographie ont reconnu l'un des bandits, Drago Kevanich, né le 20 janvier 1908 à Fribourg (Suisse). Le second malfaiteur qui avait le visage dissimulé par un monchoir a été reconnu également. C'est un nommé Anton Kopytchek, né le 8 septembre 1901, à Grodka (Yougoslavie).

## Le Japon accepte les propositions de paix faites à Genève par M. Paul-Boncour

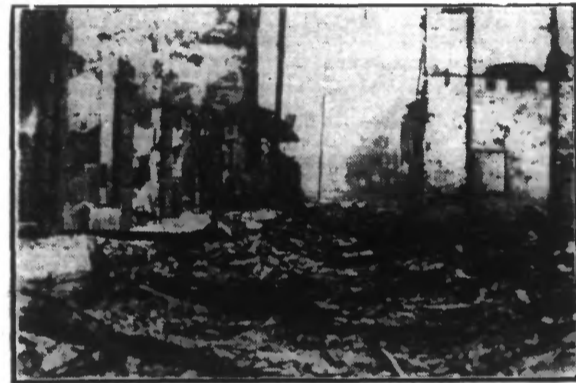
### MARDI MATIN, SES TROUPES AVAIENT DÉCLENCHÉ UNE VASTE OFFENSIVE ET LES CHINOIS SE REPLIAIENT EN DÉSORDRE

Tokio, 1<sup>er</sup> mars. — Le Japon a définitivement accepté les propositions de paix de M. Paul-Boncour, délégué français au Conseil de la S. D. N.

On annonce, en effet, que les quartiers généraux de l'armée de la marine ont tous deux fait savoir qu'ils étaient disposés à accepter les propositions de paix formulées par M. Paul-Boncour. Il est probable que des instructions dans ce sens vont être envoyées incessamment à M. Sato.

Cependant, avant que la Conférence qui serait chargée de définir les termes du règlement de paix à Changhaï puisse se réunir, il sera nécessaire de compléter les dispositions en vue d'un arrêt des hostilités. Les informations officielles reçues à Tokio semblent indiquer que peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les négociations sino-japonaises elles-mêmes qui se déroulent à Changhaï.

Rien que des propositions et contre-propositions aient été présentées, le ministère de la guerre a publié une déclaration expliquant que sa décision d'envoyer la onzième division à Changhaï et de nommer le général Shirakawa commandant en chef des forces nipponnes dans cette ville, a été motivée par le fait que les troupes du



UNE VUE DES DÉGATS CAUSÉS DANS UN QUARTIER DE CHANGHAÏ PAR LA GUERRE (Mondial Photo Presse)

général Chiang Kai Chek renforcent maintenant la dix-neuvième armée chinoise.

**L'ACCEPTATION OFFICIELLE DU JAPON**

Genève, 1<sup>er</sup> mars. — Après avoir rendu visite à M. Paul-Boncour, président du Conseil, M. Sato, représentant du Japon au Conseil de la S. D. N., lui a fait parvenir, à 20 h., une lettre par laquelle le Gouvernement japonais accepte le plan qui lui a été soumis hier à la séance du Conseil.

**LA NOUVELLE OFFENSIVE DE MARDI MATIN**

Changhaï, 1<sup>er</sup> mars. — Les forces japonaises ont pris l'offensive sur tout le front, à 8 h. 30, ce matin. Elles ont progressé, vers le sud, dans la région du parc de Hong-Klon et aussi vers l'ouest, en dépit de la résistance acharnée des Chinois.

Les Japonais avaient également subi le choc de l'attaque japonaise et l'artillerie japonaise bombardait vivement Chapel.

Le gros de la onzième division japonaise forte d'environ 12.000 hommes, a débarqué à Tchil-Liao-Kou, à 8 kilomètres au nord de la ville de Louhou, dans l'estuaire du Yang-Tsé (Louhou est située à environ 32 kilomètres de Changhaï, en face de l'île Tsoung-Ming).

Le nouveau gouvernement sera installé officiellement par l'ancien empereur chinois, Henri l'ou-Xi, à Tchang-Tchou, le 5 mai.

**LA CONCENTRATION DE LA FLOTTE AMÉRICAINE DANS LE PACIFIQUE**

Washington, 1<sup>er</sup> mars. — La concentration soudaine de la flotte américaine dans le Pacifique a causé une vive surprise dans le pays.

Dans l'esprit du public, cette mesure a produit l'effet d'une démonstration navale.

On prévoit que des protestations se feront entendre contre ce qu'on considère, dans de nombreux milieux, comme un geste inopportun.

**L'EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE CHINOISE CAUSE UNE CENTAINE DE VICTIMES**

Tokio, 1<sup>er</sup> mars. — Une poudrière chinoise située à Machia-Hou, faubourg sud de Kharbine, a fait explosion, cette après-midi. Une centaine de personnes ont été soit tuées, soit blessées. On croit que cet accident a été provoqué par des incendiaires qui tentaient de faire sauter un hangar japonais situé dans le voisinage. Plusieurs gardes et civils chinois se trouvent parmi les victimes.

Paris, 1<sup>er</sup> mars. — La Chambre a abordé ce matin la discussion du budget des services de l'Alsace-Lorraine.

La plupart des députés des départements recouvrés ont pris la parole.

M. Gramhsch, socialiste, procède des protestations des députés de la droite, en évoquant la récente défection de M. Moyrer. Il regrette que treize ans après le retour à la France, il y ait encore en Alsace une législation religieuse et sociale spéciale. « Si l'on veut l'apaisement des esprits, il faut, dit-il, donner à l'Alsace et à Lorraine le régime normal, l'école laïque ».

**La Chambre poursuit l'examen du budget**

Paris, 1<sup>er</sup> mars. — La Chambre a abordé ce matin la discussion du budget des services de l'Alsace-Lorraine.

La plupart des députés des départements recouvrés ont pris la parole.

M. Gramhsch, socialiste, procède des protestations des députés de la droite, en évoquant la récente défection de M. Moyrer. Il regrette que treize ans après le retour à la France, il y ait encore en Alsace une législation religieuse et sociale spéciale. « Si l'on veut l'apaisement des esprits, il faut, dit-il, donner à l'Alsace et à Lorraine le régime normal, l'école laïque ».

La droite proteste avec véhémence. La suite du débat est renvoyée à cet après-midi, à 15 h. 15.

Après-midi, la séance est reprise à 15 h. 05.

M. Oberkirch (député du Bas-Rhin), montre les méfaits de la crise économique en Alsace et signale les inconvénients du régime douanier franco-allemand.

Après diverses interventions, notamment de M. de Lakerrière qui demande aux 25 orateurs inscrits de renoncer à la parole, le budget est voté.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget de la Guerre et de la Défense des territoires d'outre-mer.

M. Bouilloux-Lafont, rapporteur, déclare que la France est à la limite de ses dépenses militaires, notamment la convention d'armement, ramenant le nombre des divisions de 32 à 24, les effectifs de 786.000 à 538.000; le service militaire de 3 à 1 an. Les dépenses ont été réduites de 10 %.

En France, le service militaire est de 3 ans, et en Espagne de 2 ans.

### CHAMP DE BATAILLE OU BARRICADE ?



C'EST SIMPLEMENT UNE PLACE DE PARIS TRANSFORMÉE EN CHANTIER

## La tombe de la petite fille de M. et Mme Leplat a été odieusement souillée au cimetière d'Hem

Toute la Journée de lundi et mardi matin, de nombreuses personnes se sont rendues au cimetière d'Hem, devant la tombe.

M. le docteur Leplat dépose une plainte

Dès qu'il fut avisé du fait odieux, M. le docteur Leplat se rendit au cimetière de Lantuy. Il est en sarriclatou qu'il déposa une plainte, cette souillure de la sépulture de sa petite fille l'avait atrocement frappé au cœur.

Le Parquet de Lille a été avisé et une enquête approfondie sera menée. Jusqu'ici, d'ailleurs, on ne possédait aucun indice qui permette de soupçonner qui que ce soit. Le triste forfait qui a osé commettre pareille abomination est-il un ennemi de M. le docteur Leplat ou un ennemi de M. le docteur Leplat. En souillant la tombe de la fillette a-t-il voulu se venger du père ou de la mère? Rien ne permet de répondre à cette question.

M. le docteur Leplat dépose une plainte

Dès qu'il fut avisé du fait odieux, M. le docteur Leplat se rendit au cimetière de Lantuy. Il est en sarriclatou qu'il déposa une plainte, cette souillure de la sépulture de sa petite fille l'avait atrocement frappé au cœur.

Le Parquet de Lille a été avisé et une enquête approfondie sera menée. Jusqu'ici, d'ailleurs, on ne possédait aucun indice qui permette de soupçonner qui que ce soit. Le triste forfait qui a osé commettre pareille abomination est-il un ennemi de M. le docteur Leplat ou un ennemi de M. le docteur Leplat. En souillant la tombe de la fillette a-t-il voulu se venger du père ou de la mère? Rien ne permet de répondre à cette question.

M. le docteur Leplat dépose une plainte

Dès qu'il fut avisé du fait odieux, M. le docteur Leplat se rendit au cimetière de Lantuy. Il est en sarriclatou qu'il déposa une plainte, cette souillure de la sépulture de sa petite fille l'avait atrocement frappé au cœur.

Le Parquet de Lille a été avisé et une enquête approfondie sera menée. Jusqu'ici, d'ailleurs, on ne possédait aucun indice qui permette de soupçonner qui que ce soit. Le triste forfait qui a osé commettre pareille abomination est-il un ennemi de M. le docteur Leplat ou un ennemi de M. le docteur Leplat. En souillant la tombe de la fillette a-t-il voulu se venger du père ou de la mère? Rien ne permet de répondre à cette question.

**Les Anglais vendent leurs monnaies d'or et leurs bijoux**

Londres, 1<sup>er</sup> mars. — L'empressement avec lequel de nombreuses personnes se sont présentées, depuis plusieurs jours, chez les bijoutiers pour vendre leurs bijoux et leurs monnaies n'en semble pas devoir diminuer. Maintenant, les magasins font une concurrence sérieuse aux orfèvres.

C'est ainsi que de nouvelles offres non moins tentantes, du reste, sont faites à la population des grands centres.

A Londres et à Manchester, notamment, certains magasins, en vue de recueillir le plus de souverains possible, ont fait afficher à leurs façades des pancartes offrant à leurs clients une valeur de 32 shillings 6 pence de marchandises en échange d'une pièce d'or de 20 shillings, et 16 shillings 3 pence pour une pièce de 10 shillings.

Nombreuses sont les monnaies qui, tentées par de telles propositions, n'ont pu résister à ce good bargain (bonne affaire) et se sont empressées de quêler chez leurs fournisseurs les quelques souverains qu'elles conservaient et, pour beaucoup d'entre elles, représentaient leurs seules économies.

**LA DISPARITION D'UN EMPLOYÉ LILLOIS**

Nous avons relaté hier les circonstances dans lesquelles a disparu un employé d'une maison de moteurs de Fives, Louis Montigny, en emportant une somme de 90.000 francs.

Malgré d'actives recherches, la police n'a pu encore trouver trace du fugitif.

**La séance du Sénat**

Paris, 1<sup>er</sup> mars. — Au cours de sa séance de ce jour, le Sénat a approuvé la convention commerciale entre la France et la Tchécoslovaquie signée à Paris le 8 Juin 1931.

**Une lettre**

Dimanche dernier, 28 février, c'était le centième anniversaire de la mort de l'enfant de Baillieu, M. Leplat avait écrit à M. Vandeton, fleuriste à Hem pour lui commander un superbe hortensia que M. Maquet devait placer sur la pierre tombale.

« Je vous avais dit, a-t-elle écrit, textuellement, qu'il était inutile que l'on mette des fleurs sur la tombe de ma petite Gisèle chérie puisqu'ils me les enlèvent et les sacquent. Mais réflexion faite dimanche prochain, 28 février (ces derniers mots sont soulignés) il y aura exactement trois ans, ce même jour, que l'on a enterré ma pauvre petite chérie pour la porter au cimetière, dans l'autre monde, et je ne voudrais pas qu'elle soit sans fleurs, ce jour-là, elle qui les aimait tant ».

J'espère que vous avez encore de beaux hortensias comme je vous en prends toujours. Vous y mettez une carte pour moi, à mon nom, comme d'habitude, car c'est pour mon enfant, mais pas pour les autres. Vous voudriez bien me procurer le plus beau que vous avez.

Toutes mes amitiés à tout le monde chez vous ainsi qu'à tous ceux qui vous demandent de mes nouvelles et s'intéressent à moi... »

M. Vandeton choisit donc un superbe hortensia qu'il remit à M. Maquet, commerçant, 50, rue du Cimetière. Cette dernière s'empressa d'accomplir la mission que lui avait confiée M. Leplat. La plante fut déposée sur la tombe dimanche à 13 h. 15.

L'après-midi eut lieu, comme nous l'avons relaté, une manifestation dans la rue en faveur de l'Internationale.

**Un geste ignoble**

M. Maquet avait l'intention de reprendre la plante le soir en prévision de la gelée, mais la manifestation s'étant terminée assez tard, elle ne put pas à l'exécution sa première idée.

Le lendemain, lundi matin, après avoir conduit son fils à l'école, elle entra au cimetière.

Devant la tombe, elle eut un mouvement d'honneur. Le pot avait été retourné et barbouillé d'ordure.

Sur la tombe, était placée depuis le 25 février 1930, un bloc de marbre représentant un livre entrouvert. À gauche est encadrée la photographie sous émail de la petite Gisèle. Sur la page de droite, on lit: « Sa maman qui n'oublie pas sa petite Gisèle chérie ».

Cette image et cette inscription avaient été également enduites d'ordure par un ignoble individu.

La nouvelle de l'événement se répandit dans la commune comme une traînée de poudre.

M. Maquet avertit M. le maire d'Hem et le garde-champêtre Kennebreck qui vinrent faire les constatations.

**Un dos de Gandhi est condamné à six mois de prison**

Murut, 1<sup>er</sup> mars. — Devdas Gandhi, fils du mahatma, a été condamné à six mois de prison. Il avait été arrêté le 2 février.